



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Pouvoir : 1
Votants : 9

Réunion du mercredi 21 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 21 décembre, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 14 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN.

MM les membres nommés : Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD,

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM. les membres nommés : M. Philippe ABRAHAM, Mme Brigitte RAMBAUT.

Pouvoirs : 1 pouvoir de Mme Brigitte RAMBAUT à Mme Johanne CHIEUX

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

DEL_221221_12

RESSOURCES HUMAINES

OBJET : Modification du tableau des effectifs et des emplois

Monsieur le Président de séance expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 à 332-14,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'avis du comité technique dans sa séance du 30 novembre 2022,

Vu le budget de la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs et des emplois,

1- Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale a une personnalité juridique distincte et constitue donc une personne morale de droit public distincte de la commune.

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale a un Conseil d'Administration, un budget et un personnel qui lui sont propres.

Considérant que 3 de ces agents sont mis à disposition par la Ville de Thonon les Bains.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité des coûts du CCAS, il est proposé d'affecter ces collaborateurs à la collectivité pour laquelle leurs missions sont effectuées à savoir, le Centre Communal d'Action Sociale de Thonon les Bains.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- La création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs titulaire à raison de 25h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2023
- La création d'un poste d'attaché titulaire à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

2- Compte tenu des différents mouvements de personnels intervenus en 2022, il convient aujourd'hui de mettre à jour le tableau des effectifs du CCAS :

Il est proposé au Conseil d'Administration :

Résidence autonomie « les Ursules » :

- La suppression d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe supérieure à temps complet suite à un avancement de grade.
- La suppression d'un poste d'agent social à temps complet suite à un avancement de grade.

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet suite à un départ en retraite et son remplacement par un agent social principal de 2^{ème} classe.

Atout Seniors service Pôle Animations seniors

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à un départ en retraite et son remplacement par un adjoint administratif.
- La suppression d'un poste d'adjoint d'animations 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires, compte tenu de la réorganisation des services aux Séniors présentée au Comité technique du 23 mars 2022.

Atout Seniors service de livraison de repas à domicile

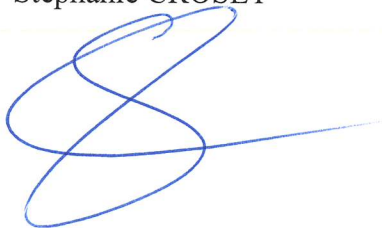
- La suppression d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 30h30 hebdomadaires, suite à un départ en retraite et son remplacement par un agent social.

Le tableau des effectifs et des emplois du Centre Communal d'Action Sociale sera modifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les modifications du tableau des effectifs et des emplois.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet des clôtures de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Publié sur le site internet
de la commune le 23
décembre 2022**